

PROCES VERBAL
DE L'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

L'an **Deux Mille Vingt** le **Sept Juillet** à quinze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable DORE ALLIER, délégués par le conseil municipal et la Communauté de communes entre Dore et Allier se sont réunis salle du Lido à Lezoux sur convocation adressée par le Président, conformément aux articles L5211-2, 5211-8 et 5211-9 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents:

Mme LAVEST Agnès représentant la commune de CREVANT LAVEINE
M. GARMY François représentant la commune de CREVANT LAVEINE
Mme GRENIER Marie Claire représentant la commune de PESCHADOIRES
M. DERBIAS Jean- Louis représentant la commune de PESCHADOIRES
M. DUROHANY Didier représentant la commune de VINZELLES
M. GIRARD Jean-Baptiste représentant la commune de BULHON
M. MAZELIER Vincent représentant la commune de BULHON
M. BRIVARY Jean François représentant la commune de LEZOUX
M. ORCIERE Thierry représentant la commune de LEZOUX
M. MAURIN Daniel représentant la commune de ORLEAT
M. ROUVIDANT Jean Louis représentant la commune de ORLEAT
M. BLANCHOZ Philippe représentant la commune de CHARNAT
M. BARGOIN Jérôme représentant la commune de CHARNAT
Mme GONINET représentant la commune de VINZELLES
M. MECKER Aymeric représentant la commune de ST JEAN D'HEURS
M. DUREZ Sylvain représentant la commune de ST JEAN D'HEURS

Absents :



La séance a été ouverte sous la présidence de M. CHAPET Jacques Président, qui après l'appel nominal, a donné lecture des délibérations de la commune et EPCI nommant leurs délégués et a déclaré, dans leur fonction de membre du Comité syndical :

Mesdames : GRENIER, LAVEST et GONINET

Messieurs : BARGOIN, BLANCHOZ, BRIVARY, DERBIAS, DUREZ, DUROHANY, GARMIS, GIRARD, ORCIERE, MAURIN, MAZELIER, MECKER, ROUVIDANT.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le

